

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2025 - Séance 1

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Thierry VALLEE

Absents : Danièle BOISTIER (pouvoir à Sabrina FAURE-FONTENAY), Vincent BONNEAU (pouvoir à Gilbert LARTIGAU), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Christine PONTA (pouvoir à Eliane HUGUET), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE)

Alain DENIZOT, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à observer une minute de silence en hommage à Christiane ROUX, ancienne élue de la commune de 2008 à 2014 conseillère municipale et adjointe au maire, très impliquée dans la vie communale et associative, décédée le 8 janvier 2025.

FINANCES

Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Monsieur le Maire précise que l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, instauré par la loi du 6 février 1992, a introduit le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour les collectivités de 3 500 habitants et plus. Celui-ci a pour vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité et doit donner lieu à un débat dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le rapport présenté doit inclure les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement, les engagements pluriannuels notamment les orientations en matière de programmation d'investissement avec une prévision des dépenses et des recettes ainsi que les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette.

Il propose d'articuler le débat autour de 4 axes qui sont détaillés dans le rapport d'orientations budgétaires qui a été transmis aux conseillers en amont avec les convocations et qui sont :

1. Le cadre de l'élaboration du budget 2025
2. La rétrospective financière des années 2019 à 2024
3. Les premiers éléments de prospective budgétaire dans laquelle s'insère le budget 2025
4. Les budgets annexes

Monsieur le Maire laisse la parole à François DELAUNAY, adjoint aux finances pour la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

Ce dernier informe l'assemblée que le vote du budget primitif interviendra en principe le 13 mars 2025 et que le rapport d'orientations budgétaires présenté ce jour ne tient pas compte du vote du PLF 2025 intervenu hier.

François DELAUNAY fait un rappel du contexte économique qui peut avoir des conséquences importantes sur les budgets des collectivités territoriales.

Ainsi, il explique que la croissance mondiale du Produit Intérieur Brut (PIB) est estimée à 3,2 % en 2024 et que les perspectives de croissance pour 2025 sont identiques à l'échelle mondiale bien que l'endettement public inquiète en raison de l'augmentation des dépenses liées au vieillissement démographique, à la lutte contre le réchauffement climatique et à la défense.

L'inflation globale des pays du G20 devrait reculer de 5,4 % en 2024 à 3,3 % en 2025.

En Europe, la croissance économique atteint 0,9 % en 2024 et pourrait s'élever à 1,5 % en 2025.

Le chômage en zone euro atteint un niveau historiquement bas de 5,9 % en 2024 et devrait rester stable jusqu'en 2026. Parallèlement, le déficit budgétaire devrait continuer à diminuer en 2025 pour repasser sous les 3 % du PIB, conformément aux critères de Maastricht. L'inflation, proche de l'objectif de la Banque Centrale Européenne, devrait retomber à 2,1 % en 2025. Cependant, des risques persistent, notamment l'impact des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient sur l'énergie, ainsi que d'éventuelles tensions commerciales liées à l'élection de Donald Trump aux États-Unis.

La croissance en France, après 1,1 % en 2024, devrait ralentir à 0,9 % en 2025, quel que soit le budget qui sera adopté. En effet, le projet de loi de finances initial prévoyait une réduction sensible du déficit public à 5% du PIB expliquant ce taux de croissance faible. Mais un budget moins resserré n'entraînera pas pour autant un surplus de croissance en raison de l'incertitude accrue générée par la situation politique du pays.

La dette publique française atteint 3 228,4 milliards d'euros en juin 2024 (112 % du PIB), avec un besoin d'emprunt de 300 milliards d'euros pour 2025. Le déficit public, estimé à 6,2 % du PIB en 2024, devrait être réduit à 5 % selon les dernières annonces du 1^{er} ministre. Le projet de loi de finances 2025, visant une baisse du déficit public par des économies et des hausses de recettes, a été rejeté suite à la motion de censure votée le 4 décembre 2024. En attendant son adoption, une loi spéciale assure la transition budgétaire entre 2024 et 2025.

Cette dernière, garantie aux collectivités le versement de leurs dotations de fonctionnement, sur la base des montants et règles de 2024 avec une régularisation prévue après l'adoption du projet de loi de finances. Cette mesure s'applique également aux dotations de solidarité urbaine et rurale.

Par ailleurs, elle maintient les règles du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), pour la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), et l'amortisseur électricité. Toutefois, les nouvelles demandes de subventions pour la DETR, la DSIL et le Fonds vert sont gelées, limitant les investissements.

Le budget définitif devrait être adopté d'ici mi-février, avec une reprise de la version amendée du PLF 2025. Les efforts demandés aux collectivités seraient moins importants, notamment grâce à une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la suppression de l'amputation du FCTVA. Cependant, la hausse des cotisations patronales CNRACL pourrait être maintenue, impactant les finances locales de 60 000 euros pour la commune d'Avermes.

Enfin, resterait en vigueur la mesure imposant aux communes de plus de 3 500 habitants d'ajouter une annexe au compte financier unique (CFU) intitulée « l'impact des budgets locaux sur la transition écologique ».

Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et en l'absence de PLF 2025, la commune d'Avermes appliquera, par prudence, un écrêtement au titre de la contribution au redressement des finances publiques et sera en principe estimée à 60 000 euros, et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) à 55 000 euros.

S'agissant du Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC), suite au redécoupage communautaire en 2017, la communauté d'agglomération s'est retrouvée éligible au versement du FPIC. Cette situation a ainsi permis à la commune d'Avermes de bénéficier une nouvelle fois en 2024 d'un versement de 46 406 euros et d'un reversement de 4 751 euros portant le montant du FPIC perçu par la collectivité à

41 655 euros. Cependant, cette situation pouvant varier d'une année sur l'autre, la collectivité envisage d'inscrire un reversement net de 7 000 euros et une recette de 42 000 euros pour 2025.

Monsieur DELAUNAY poursuit par la présentation de la rétrospective générale de la situation financière de la collectivité de 2019 à 2024.

Pour les recettes de fonctionnement, il précise que la fiscalité reversée par la communauté d'agglomération diminue. En effet, l'Attribution de Compensation reste stable hormis la baisse liée à la contribution au SDIS, alors que la Dotation de Solidarité Communautaire est réduite de moitié dès 2024 selon les nouveaux critères définis par Moulins Communauté. Les produits fiscaux augmentent grâce au dynamisme des bases malgré des taux d'imposition inchangés et enfin, les dotations et participations de l'Etat ne cessent de diminuer.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, il indique que les charges de personnel augmentent en raison de la revalorisation du point d'indice en 2022 et 2023, de l'attribution de 5 points supplémentaires en 2024 et de l'évolution de la carrière des agents, malgré une gestion stricte des remplacements et la hausse des cotisations patronales. Les charges générales augmentent sous l'effet de l'inflation et de la nouvelle ligne budgétaire concernant la participation communale pour équilibrer le budget annexe d'Isleá ainsi que le budget autonome du CCAS et son budget annexe pour la résidence du parc.

S'agissant de l'évolution de l'autofinancement, l'épargne de gestion baisse en raison de la réduction des dotations de l'Etat et du maintien des taux d'imposition. L'épargne brute recule également sous l'effet de nouveaux emprunts et de l'augmentation du capital restant dû, accentuée par le remboursement d'une dette vieillissante. Compte tenu des derniers éléments disponibles, la capacité d'autofinancement nette pour 2024 serait estimée à 149 000 euros.

Depuis 2022, la dette de la commune augmente compte tenu des emprunts contractés pour financer les travaux du groupe scolaire Jean Moulin et de la maison des services aux habitants.

François DELAUNAY poursuit ensuite par l'évolution des dépenses d'investissements et indique que le montant total en 2024 est estimé à 2 009 000 euros ; il précise que ces investissements ont pu être réalisés avec un emprunt de 600 000 euros. S'agissant des recettes d'investissement, il indique qu'à ce stade de l'année, les subventions n'ont pas toutes été versées notamment celles afférentes aux travaux du Point Commun qui ont pris du retard.

Il présente ensuite les orientations générales du budget pour 2025 qui visent à préserver la capacité financière de la commune tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et en poursuivant les investissements stratégiques. Le contexte étant incertain, le budget qui sera voté pourra être ajusté en fonction des précisions apportées par la loi de finances pour 2025.

En tout état de cause les priorités resteront la qualité de l'accueil et des services rendus et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, ainsi que le cadre de vie, la rénovation énergétique, la transition écologique et la biodiversité en investissement.

Plus précisément, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, il explique que les objectifs sont les suivants :

- Gel des taux d'imposition,
- Gestion rigoureuse des charges à caractère général compte tenu de l'inflation prévue pour 2025 des dépenses incompressibles, tout en maintenant un service de qualité,
- Poursuite de l'entretien du patrimoine communal, des équipements communaux et des espaces publics en 2025, la poursuite du programme des installations d'équipements permettant de réduire les consommations d'eau et d'énergie,
- Maintien des services à la population

- Poursuite du soutien aux associations, au CCAS et à l'accueil de loisirs

Concernant les recettes de fonctionnement, la prospective 2025 table sur une évolution des bases fiscales en croissance de 1,7 % selon l'INSEE, sur une inscription prudente des produits des services et de gestion courante ainsi que sur une baisse des recettes issues des dotations, compensations, et contributions directes.

En matière d'investissement, la commune entend poursuivre ses actions en s'appuyant sur le programme pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période 2025-2027.

Ainsi les projets en cours seront poursuivis et concerneront :

- La poursuite de la ZAC Cœur de Ville avec la participation communale d'équilibre global de l'opération d'un montant prévisionnel de 60 000 euros compte tenu de l'engagement de la phase 2 ;
- La finalisation de la dynamisation du centre-ville avec l'achèvement de la maison de services aux habitants le Point Commun et de la dernière tranche d'aménagement des espaces urbains du centre-ville au titre des actions 2024 du contrat Reconquête Centre-ville Centre-Bourg (RCVCB) de 2021 à 2025 conclu avec le Département ;
- La sécurisation des bâtiments communaux et espaces publics débutée en 2023 par l'installation d'alarmes, d'un contrôle d'accès, de fermeture automatique des accès du cimetière et l'étude sur le renforcement de la vidéoprotection ;
- La reprise de voiries en zone urbaine et rurale ;
- La réparation des toitures de nombreux bâtiments communaux endommagées par les fortes pluies subies en 2024.

Pour ce qui concerne l'amélioration du cadre de vie et des services à la population, les projets porteront sur :

- La remise en état de deux courts de tennis ;
- La réparation de la tribune du stade ;
- Le remplacement de la porte des WC publics et de la cloison des douches de la salle des sports ;
- La réfection des sols et de la peinture de l'accueil de loisirs et la réparation de la couverture de la piscine ;
- Le changement du mobilier de la salle des mariages ;
- Le changement des sièges auto et de l'électroménager de la crèche ;
- L'achat de matériel informatique, de jeux de cours, de tapis de motricité et de trottinettes pour les écoles ;
- L'achat d'un nouveau logiciel de gestion du cimetière et de matériel informatique pour les services municipaux ;
- La rétrocession du parking de Pré Bercy en vue de procéder à son embellissement par de la végétalisation des espaces et la création de places de stationnement perméables.

Pour finir, des travaux de rénovation énergétique seront engagés :

- La préparation des travaux de rénovation thermique à engager sur le bâtiment d'ISLEA en 2026 ;
- La rénovation de l'éclairage des terrains de tennis et de football ;
- Le relamping à poursuivre sur les bâtiments communaux ;
- La poursuite de la pose de programmeurs et équipements permettant de limiter les consommations d'eau et d'énergie.

Ces projets seront financés en privilégiant l'autofinancement, la recherche de subventions auprès des partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, CAF, etc.) mais également grâce à la récupération des recettes tirées de la taxe d'aménagement et du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) consécutive aux investissements de 2024 et aux produits de la taxe d'aménagement.

Il achève la présentation en abordant les budgets annexes pour Isléa et les Portes d'Avermes.

Le premier comprend principalement le fonctionnement matériel de la salle et est alimenté par les locations de salles et la participation communale. François DELAUNAY rappelle que depuis 2023, le budget spectacle ainsi que les charges de personnel afférentes à l'organisation des spectacles ont été transférés sur le budget annexe d'Isleá pour une meilleure analyse des coûts. Il précise qu'à partir de 2025, le budget impression de la salle y sera également intégré pour plus de transparence.

En matière d'investissement, l'acquisition de blocs d'alimentation LED pour les projecteurs scéniques et la vitrification du sol sont prévus.

Enfin il ajoute que la participation communale a légèrement diminué en 2024, grâce à l'augmentation des recettes issues des locations et des entrées de spectacles.

Pour le budget annexe des Portes d'Avermes, il rappelle que ce dernier comptabilise les recettes liées aux baux commerciaux et professionnels conclus par la commune en tant que bailleur avec des tiers et que la gestion de l'immeuble est effectuée par un syndic de copropriété. Il est constaté pour 2024 une augmentation des recettes de fonctionnement issues des loyers compte tenu que les locaux professionnels appartenant à la commune sont à ce jour tous occupés. Comme chaque année, en 2025, les travaux seront autofinancés par l'excédent d'investissement afférent à ce budget.

Monsieur le Maire remercie François DELAUNAY pour cette présentation.

Monsieur le Maire souligne l'incertitude économique pour 2025, marquée par un ralentissement de la croissance et une inflation en baisse mais toujours présente. L'absence de garanties sur les aides de l'État et des collectivités (Région, Département) rend la situation budgétaire incertaine tant pour cette année que pour les années futures. Les recettes, notamment les dotations de l'État, restent floues et pourraient nécessiter des ajustements en cours d'année par des décisions modificatives.

Des inquiétudes persistent aussi sur la stabilité de la DGF et une possible réduction de la compensation du FCTVA qui passerait à 14,8 % au lieu de 16,40 %, impactant les recettes d'investissement. Il est également possible que celle-ci soit supprimée pour certains travaux de voirie, nécessitant une gestion prudente des projets.

Par ailleurs, il précise que l'augmentation des cotisations à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CRNACL) prévue tout d'abord sur 3 ans passera sur 4 ans et entraînera des charges supplémentaires pour la collectivité d'environ 175 000 € correspondant à 4,5 équivalents temps plein (ETP).

En 2024, les recettes ont diminué par rapport à 2023, notamment en raison de la baisse de la Dotation de Solidarité Communautaire qui est passée de 100 000 € à 50 000 €, précision faite qu'à ce jour aucune réponse écrite de Moulins Communauté sur la compensation de 35 000 euros pour 2024 n'est parvenue à la collectivité. La diminution des droits de mutation, liée à un ralentissement des transactions immobilières, aggrave la situation. Il va falloir donc être très vigilants sur nos prévisions de dépenses et de recettes.

Malgré cela, les dépenses de la commune ont été maîtrisées grâce à une gestion rigoureuse des services et un contrôle strict des remplacements. La capacité d'autofinancement reste stable malgré de nouveaux emprunts pour financer les travaux de Jean Moulin et du Point Commun, qui, pour ces derniers ont pris du retard et s'achèveront en milieu d'année 2025. La dette est vieillissante, avec la fin de 3 ou 4 emprunts conséquents cette année. Toutefois, un nouvel emprunt a été nécessaire afin de pouvoir régler les factures des travaux du Point Commun dans l'attente des subventions. L'endettement total de la commune correspond à 4,4 années de désendettement ce qui est satisfaisant.

Le budget 2025 maintiendra une vigilance accrue sur les dépenses et les recettes, tout en gelant les taux d'imposition, bien qu'une évolution future pourrait être envisagée dans les années à venir afin de préserver et de maintenir la qualité des services à la population. Le soutien aux associations qui

contribuent au cadre de vie des avermois en proposant de nombreuses activités et à la vie culturelle sera réaffirmé comme celui à la vie culturelle notamment à ISLEA.

Les investissements prévus sont conséquents et concerneront notamment la finalisation des travaux du Point Commun et des abords de la mairie, les travaux de mise aux normes de l'éclairage des bâtiments communaux, la réfection des locaux comme ceux de l'accueil de loisirs ainsi que l'étude pour la rénovation énergétique de la salle Isléa. Une attention particulière sera portée aux dossiers de subvention, désormais limités à quelques projets par collectivité.

Par ailleurs, une étude sur l'installation de panneaux photovoltaïques est en cours pour réduire les coûts énergétiques par de l'autoconsommation collective.

En conclusion, il souligne que l'élaboration d'un budget sincère et équilibré qui permet de financer tous les services et de poursuivre les investissements souhaités par la municipalité est complexe, et remercie les services pour le travail préparatoire sur le budget 2025.

Alain DENIZOT souligne la pertinence d'avoir reporté le débat d'orientations budgétaires, initialement prévu en décembre, en raison des nombreuses incertitudes à l'échelle internationale et nationale mais qu'il n'est pas certain que l'on soit plus avancé aujourd'hui. La situation mondiale reste en effet instable, notamment avec les déclarations du Président américain qui pourraient entraîner une guerre économique impactant l'Europe et la France. Au niveau national, les dotations de l'État risquent bien entendu de diminuer faute de financements. Si les subventions comme la DSIL ou la DETR sont maintenues, leurs montants et leurs conditions d'attribution restent flous, en particulier pour les projets environnementaux qui pourraient être abandonnés. Dans la mesure où les subventions attribuées ne seront versées qu'à la fin des travaux, la collectivité doit dans ce cas avancer les fonds. Malgré ces incertitudes, la commune conserve une marge de manœuvre grâce à un écart favorable de 3 points entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Le désendettement se poursuit, et contrairement à l'État, la collectivité ne peut pas emprunter pour rembourser ses dettes, ce qui garantit une gestion plus saine.

Il faut donc regarder l'avenir avec sérénité tout en étant très vigilant notamment en fonctionnement. L'année 2025 verra en effet l'extinction de plusieurs emprunts, libérant ainsi des capacités financières pour les années suivantes.

François DELAUNAY précise que pour l'élaboration des prochains investissements, il conviendra de s'assurer en amont d'avoir des recettes pour les financer afin de ne pas impacter encore plus notre fonctionnement. Alain DENIZOT souligne à ce titre que le projet de panneaux photovoltaïques peut engendrer des recettes. Monsieur le Maire spécifie qu'il faut prendre le temps de la réflexion sur les panneaux photovoltaïques car les projets évoluent rapidement et indique qu'un groupe de travail sera mis en place afin d'étudier le meilleur mécanisme pour la collectivité. Gilbert LARTIGAU appelle à la prudence, l'énergie étant un vecteur de recettes pour l'Etat qui augmente les taxes afin de dégager des recettes supplémentaires et convient donc qu'effectivement il est raisonnable de mener une étude approfondie des projets et de leur plus-value pour la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de l'adjoint délégué aux finances, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte qu'un débat d'orientation budgétaire a eu lieu précédant le vote du budget de l'exercice 2025 de la commune d'Avermes et approuve le rapport écrit sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette, ci-annexé.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h30.

**Le secrétaire de séance,
Alain DENIZOT**



**Le Maire,
Jean-Luc ALBOUY**

